

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 novembre 2013

L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique

Déclaration du groupe de l'UNSA

Pour l'UNSA, le développement durable est un enjeu majeur de l'éducation.

La finalité de l'éducation au développement durable est de donner au citoyen les moyens de faire des choix, en menant des raisonnements intégrant les questions complexes du développement durable, qui lui permettront de prendre des décisions, d'agir de manière lucide et responsable, tant dans sa vie personnelle que dans la sphère publique.

Elle vise à rendre sensible et à faire réagir. Elle doit permettre à tous les apprenants enfants, adolescents, adultes, à tous ceux qui agissent au quotidien dans leur métier, dans leur famille..., de se saisir de la question des modalités d'échange des biens et des richesses produites. Nous avons à nous préparer ensemble à décider ensemble.

L'éducation ne peut se passer des actions de sensibilisation, de communication, d'information avec une approche transversale.

Pour l'UNSA, l'éducation au développement durable consiste à intégrer dans tous les programmes les thèmes clés du développement durable, comme le changement climatique, la prévention des catastrophes, la biodiversité, la réduction de la pauvreté ou la consommation durable, etc. Le Conseil supérieur des programmes, nouvellement installé et qui doit débattre des programmes du primaire et du collège, devra intégrer pleinement cette problématique dans les programmes scolaires.

Qui dit formation dit aussi formation des formateurs. Cet objectif apparaît essentiel concernant la formation initiale, comme continue de tous les corps de métiers et, en particulier, des différents acteurs de l'EEDD, dont les enseignants ainsi que les éducateurs professionnels.

Depuis le Grenelle, les textes s'empilent et ne permettent pas aux enseignants de bien valoriser cette matière. L'UNSA souhaite que, dans le cadre des programmes renouvelés, cette question soit imbriquée dans le parcours scolaire mis en place par l'École supérieure du professorat et de l'éducation, dite ESPE.

Les salariés sont très directement concernés par le développement durable. La formation au développement durable doit leur permettre d'appréhender cette question dans leurs gestes quotidiens mais, aussi, dans les choix opérés par les entreprises et leurs conséquences sur leurs conditions de travail, l'évolution de leur métier et leur emploi. La formation à l'évolution ou au changement des métiers devra être négociée dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois

et des compétences au niveau des branches, des territoires et des entreprises. Elle devra être couplée au parcours professionnel des salariés.

L'UNSA sera très attentive pour que ces formations ne soient pas des coquilles vides, elle approuve pleinement la proposition de la rédaction de chartes pour la qualité de la formation professionnelle.

L'UNSA ne souhaite pas revenir sur toutes les propositions contenues dans l'avis qu'elle partage pleinement. L'éducation au développement durable rassemble des actions dans tous les domaines, qui vont de la sensibilisation jusqu'à la formation dans l'enseignement ou par la formation continue. Ces actions doivent avoir un but commun : modifier les pratiques individuelles, collectives, professionnelles pour accompagner la mutation de la société.

L'UNSA a voté l'avis.